

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 1er du mois de mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur Guy CASSAGNE, Madame BARANTIN Annie, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Monsieur SANNA Denis, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame LAMARQUE Patricia, Madame MATTE Muriel, Monsieur LOBY Jean-Marc, Madame POMPIDOU Martine, Monsieur ROCHARD Christophe, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Monsieur LESTRADE Thomas donne pouvoir à Monsieur CASSAGNE Guy

Madame AMESTOY Katia donne pouvoir à Madame LAMARQUE Patricia

Absents : Monsieur Daniel CORBEAUX, Madame Marie-France DELEST

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2018. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2018

2 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018 (DSIL)

3 - Lotissement du Raz – Cession lot n° 2

4 - Dénomination de rues - Lotissement « Le Domaine de Julie »

5 – Dénomination du square Jean-Claude Lesgoirres dit « Mousse »

6 – Révision partielle du Document Unique

7 – Prévisions des coupes de bois 2018

8 – Motion ligne LGV Bordeaux - Dax

1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Xavier FORTINON, Gaëtan VIDEAU

Monsieur BOURDENX expose :

« Pour ce Débat d'Orientation Budgétaire prenons tout d'abord en considération les données générales au niveau de notre territoire français et rappelons ce que doit imposer ce DOB. Ce rapport doit comporter des informations importantes telles que les orientations budgétaires envisagées par la commune, telle que la présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmes d'investissement mais aussi des informations relatives à la structure et à la gestion d'encours de la dette qui vise la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, la tenue d'un débat sur les orientations générales ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la dévolution et les caractéristiques de l'endettement.

Cet article a été profondément modifié par la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 (article 107) dite NOTRe (portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République).

Ce rapport donne lieu à un débat du Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique, soumise à un vote.

En application du décret n° 2016.841 du 24 Juin 2016, ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en Fonctionnement comme en Investissement
- La présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programme d'Investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette qui vise la Collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ceci permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, épargne nette et endettement à la fin de l'exercice.

Le paragraphe II de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national en prenant compte du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et de la Loi de Finances 2018.

I – Le contexte général et les principales dispositions de la loi de finances

Pour le contexte général il faut noter qu'au niveau national le taux de croissance du PIB est estimé à 1.7% en 2017. La Loi de Programmation des Finances prolonge cette trajectoire jusqu'en 2022. Une consommation des ménages qui frémît un peu à hauteur de 0.8% en 2017, 1.8% en 2016. Enfin l'inflation se situera à 1.2% en 2018 comme elle l'était en 2017.

A) LE CONTEXTE GENERAL :

La croissance en Zone EURO se consolide. Elle accélère depuis fin 2016.

En 2017, la Zone EURO a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante, facilitant l'accès au crédit : cependant le retour de l'inflation (passé de 0.2 % en 2016 à 1.5 % en 2017) devrait se maintenir en 2018 (1.5 % attendu en moyenne) pesant sur la croissance.

Le contexte national se décrit ainsi :

- Un taux de croissance du PIB estimé à 1.7 % en 2017 (contre 1.2 % en 2016). La Loi de Programmation des Finances Publiques prolonge cette trajectoire jusqu'en 2022.
- Une consommation des ménages qui frémît un peu : 0.8 en 2017, 1.8 en 2016.
- Une inflation à 1.2 % projetée en 2017 et 2018.

B) LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 :

Concernant la loi de programmation des finances, cette loi de programmation fixe l'évolution des dépenses réelles du fonctionnement des collectivités locales et celles-ci ne devront pas dépasser 1.2% de la croissance par an inflation comprise ; un système de sanction sera mis en place.

Comme les autres secteurs publics, les administrations publiques locales contribueront à l'effort de maîtrise des dépenses publiques : leurs dépenses diminueront environ d'un point de PIB sur l'ensemble du quinquennat, passant de 11.1 % en 2017 à 10 % en 2022, tandis que leurs recettes diminueront dans des proportions moindres (de 11.2 % du PIB en 2017 à 10.8 % en 2022).

Cette loi de programmation fixe l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des Collectivités Locales ; celles-ci ne devront pas dépasser 1.2 % de croissance par an (inflation comprise). Un système de sanction sera mis en place.

Des contrats seront conclus par le représentant de l'Etat avec les régions, les départements et certaines communes et EPCI à fiscalité propre (ceux dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 sont supérieures à 60 M) afin de consolider leur capacité d'autofinancement. Cela concernerait 329 Collectivités Locales.

C) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 :

Concernant le projet de loi de finances 2018 la logique de la baisse des dotations est abandonnée ce qui ne signifie pas que nous bénéficierons de dotations qui augmenteront de nouveau, on ne sait pas ce que cela donnera dans les années à venir. Nous connaissons les seuils, nous y reviendrons plus tard, nous savons que les seuils bas que nous avons atteint aujourd'hui seront à supporter à l'avenir. En effet, le gouvernement souhaite associer les Collectivités Locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduire la baisse de la DGF débutée en 2009 et poursuivie et intensifiée entre 2014 et 2017.

D'une manière générale, toujours au niveau national, la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 27 milliards et pour information le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales qui a commencé en 2012 sera plafonné à environ un milliard. Concernant les subventions, toujours d'un point de vue général, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sera diminuée de 200 millions, elle était de 665 millions auparavant. La Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux augmentera de 50 millions d'euros dans la loi de finances pour atteindre un montant de 1 milliard 46 €. Enfin la réserve parlementaire est supprimée, le reliquat basculé vers la DETR.

Une remarque intéressante pour Mimizan : la revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés. A compter de 2018 nous bénéficierons de 8 580 euros par an car notre station enregistre plus de 1 850 demandes de passeports ou de cartes d'identité au cours de l'année.

Concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation, l'Etat s'est engagé à ce que la taxe d'habitation soit progressivement allégée pour une très grande partie des ménages soumis à la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. Cette suppression qui va toucher environ 80 % des foyers va s'étaler sur 3 ans : 30 % en 2018 et 2019 et 20 % en 2020 en fonction des plafonds des revenus. Pour les collectivités, il s'agit d'un dégrèvement dans la limite des taux et abattements retenus en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux ou abattements étant supportés par les contribuables.

Enfin pour information, en ce qui concerne le Fonds de Compensation de la TVA, il sera possible d'abandonner le système déclaratif au profit d'un système automatisé.

Voici pour les considérations générales.

La logique de la baisse des dotations est abandonnée.

En effet, le gouvernement souhaite associer les Collectivités Locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduire la baisse de la DGF débutée en 2009 et poursuivie et intensifiée entre 2014 et 2017. (Les modalités de maîtrise définies dans le cadre de contractualisation avec les collectivités).

Le montant de la DGF pour 2018 s'élève à 27 Md €. Si on y ajoute la part de DGF régionale remplacée par une fraction de TVA, le montant est quasiment équivalent à celui de la DGF 2017.

Le texte prévoit également la hausse de la péréquation au sein de la DGF (+ 190 M €) réparties entre la DSU + 90 M €, la DSR + 90 M € et 10 M € pour la péréquation des départements.

- **Le FPIC** : Montant 1 Md Euros à compter de 2018. Il est maintenu à ce niveau alors qu'il était prévu, lors de sa création, qu'il atteigne 2 % des produits fiscaux du bloc communal (environ 1.15 Md €)

- **Les subventions d'Investissement** :

DSIL : (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 665 M € (- 201 M € /2017)

DETR : La LFI abonde la DETR de 50 M € pour atteindre un montant de : 1 046 M €

Fin de la réserve parlementaire : reliquat basculé vers la DETR.

- **Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés** :

A compter de 2018 = 8 580 €/an et par station (+ 3 550 €) pour chaque station ayant enregistré plus de 1850 demandes de passeports ou de CNI au cours de l'année précédente.

- **Dégrèvement de la taxe d'habitation** :

L'Etat s'est engagé à ce que la taxe d'habitation soit progressivement allégée pour une très grande partie des ménages soumis à la TH au titre de leur résidence principale. Cette suppression qui va toucher environ 80 % des foyers va s'étaler sur 3 ans :

30 % en 2018 et 2019 et 20 % en 2020 en fonction des plafonds de revenus.

Pour les collectivités, il s'agit d'un dégrèvement dans la limite des taux et abattements retenus en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux ou abattements étant supportés par les contribuables.

- **L'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA :**

A compter du 1^{er} Janvier 2019, la LFI instaure le recours à une base comptable des dépenses engagées et la mise en paiement pour automatiser la gestion de ce fonds. Il sera ainsi possible d'abandonner le système déclaratif au profit d'un système automatisé. Le FCTVA conserve pour autant les modalités de compensation en vigueur : le taux de 16,404 % et les dépenses éligibles sont inchangés.

II – L'analyse de la situation financière de la collectivité en 2017

Je vous propose d'apporter maintenant les commentaires sur l'analyse financière de notre collectivité pour 2017 dans un premier temps.

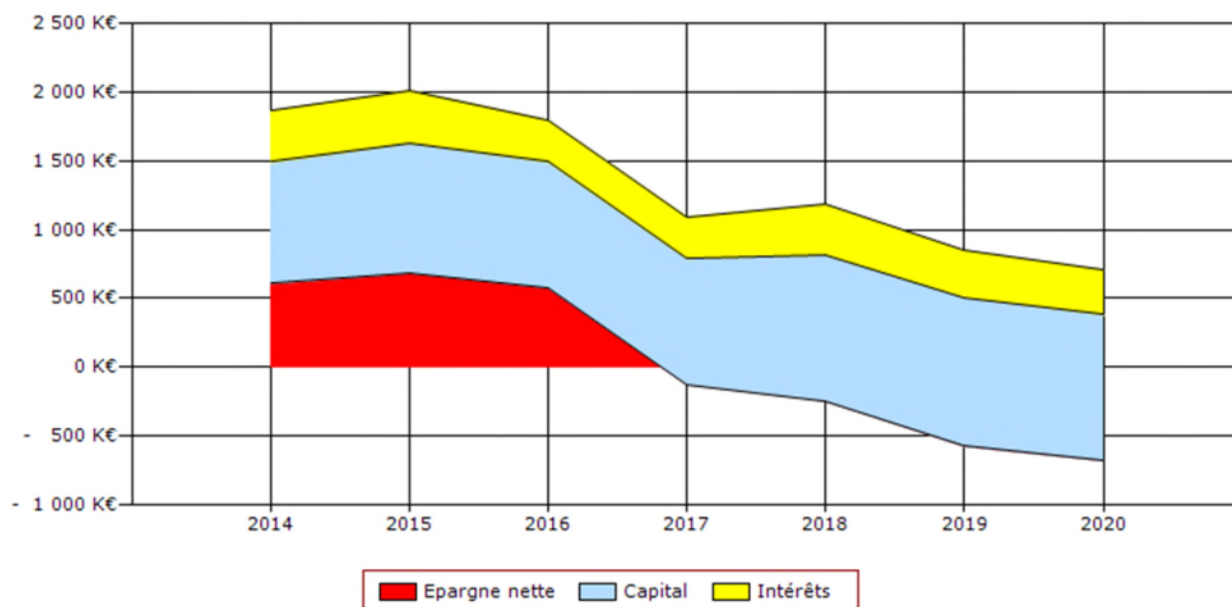
Le tableau de la chaîne de l'épargne ci-dessous nous permet d'appréhender la situation financière de notre collectivité et de dégager les principales caractéristiques de 2017 : des charges de fonctionnement courant qui augmentent et des produits de fonctionnement qui diminuent : **soit une épargne nette (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) négative de – 123 k € (en diminution de 701 k€ par rapport à 2016).**

CHAINE DE L'EPARGNE

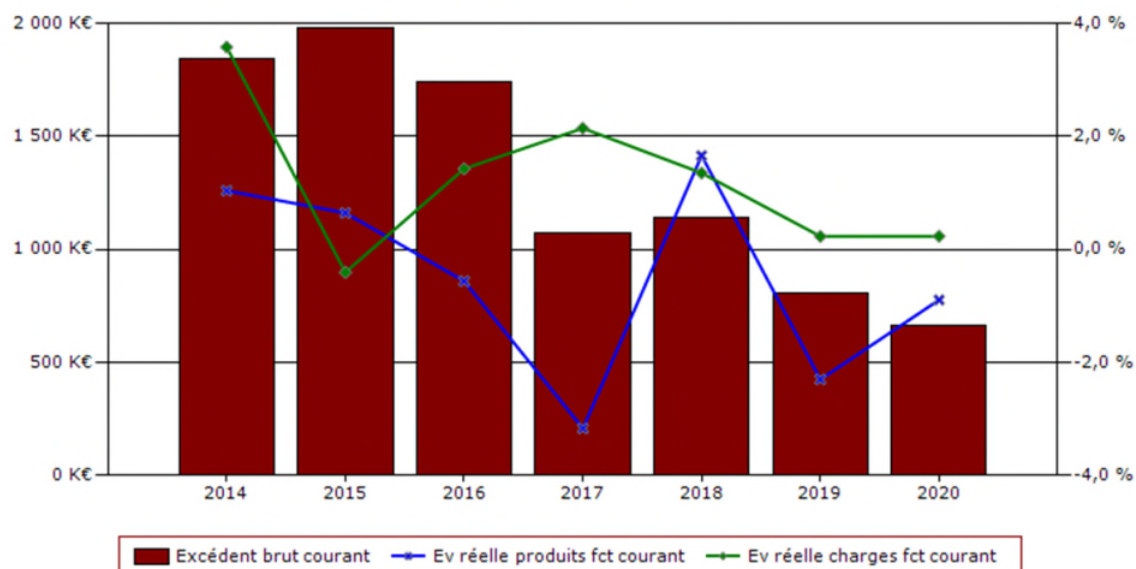
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	13 455	13 542	13 492	13 194	13 548	13 368	13 380
- Charges de fonctionnement courant	11 608	11 561	11 749	12 121	12 408	12 561	12 716
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 847	1 981	1 743	1 073	1 139	806	664
+ Solde exceptionnel large	20	33	55	22	44	44	44
- Produits exceptionnels larges*	54	49	56	24	50	50	50
- Charges exceptionnelles larges*	34	16	1	2	6	6	6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 867	2 014	1 797	1 095	1 183	850	708
- Intérêts	374	383	304	303	364	341	325
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 493	1 630	1 494	792	819	510	383
- Capital	883	943	916	914	1 062	1 082	1 061
= EPARGNE NETTE (EN)	610	687	578	-123	-243	-573	-678

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Marges d'épargne



Excédent brut courant



A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

En ce qui concerne le chapitre du fonctionnement. Le tableau de la chaîne d'épargne qui vous est proposé qui précise l'excédent brut courant (pour être plus clair c'est la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement) et qui concerne l'épargne nette. Nous pouvons faire deux remarques sur l'exercice 2017. L'épargne nette est pincée puisqu'elle se situe à moins 123 000 mille euros alors que l'excédent brut courant se dégrade mais se maintient autour du million d'euros et c'est un des objectifs pour notre collectivité.

Dans le détail pour les recettes de fonctionnement. La dotation dont je vous parlais en introduction est diminuée de 19% ce qui fait 200 000 euros en moins. Pour mémoire en 2010 notre dotation était de 1 838 000 €, en 2017 elle représente 875 000 € ce qui fait environ 1 million d'euros en moins. Et si on effectue un rapide calcul du cumul de ce que nous avons perdu depuis 2014, c'est un total de 2 458 000 € et 2 600 000 € depuis 2010.

Autre constat concernant le FPIC pour la participation à l'aide aux communes moins riches que la nôtre et qui ont besoin d'aide, ce système de contribution ayant été mis en place pour cela, nous avons commencé dès 2012 à verser 54 000 € dans l'année ; aujourd'hui pour information nous arriverons à 450 000 € en 2019. Au total nous aurons versé 1 259 000€. Donc en additionnant les baisses de dotation et le montant du FPIC qui augmente chaque année, le manque à gagner total s'élève depuis 2014 à 3 886 000 €.

Nous observons aussi au chapitre des recettes (chapitre 73) une baisse des recettes des impôts, une baisse de quelques centaines de milliers d'euros qui s'explique par une baisse des coûts de stationnement, par la baisse sur la taxe de l'électricité. Nous avons prévu un niveau de recettes plus important au niveau des cessions, elles sont en 2017 de 360 000 €, elles étaient de 800 000 € en 2016.

Libellé	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Part	2017/2016
Impôts et taxes	9 282 699	9 224 567	9 060 530	70,36%	-1,78%
Dotations, subventions et participations	2 175 039	1 828 080	1 618 803	12,57%	-11,45%
Produits des services	1 354 750	1 347 450	1 379 384	10,71%	2,37%
Produits exceptionnels	1 085 175	804 732	362 226	2,81%	-54,99%
Autres produits de gestion courante	541 009	486 165	457 099	3,55%	-5,98%
Total fonctionnement	14 438 672	13 690 994	12 878 042	100%	-5,94%

Des produits de fonctionnement courant qui diminuent de 5.94 % en 2017 :

- Les produits de services (1 379 384 €) augmentent de 2.37 %
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) pour 9 060 530 € diminue de 1.78 % (baisse de l'attribution de compensation de 2.68 %, des droits de stationnement de 76.39 %, de la taxe sur l'électricité de 17.23 % et des autres taxes : taxe sur les terrains devenus constructibles recette exceptionnelle en 2016)
- Les dotations et participations (1 618 803 €) diminuent de 11.45 % : la DGF de 19.12 %, les compensations fiscales ont augmenté de 20.26 %, la participation aux emplois aidés a diminué de 24.28 %
- Les produits de gestion (457 099 €) ont diminué de 5.98 % : excédent budget forêt

B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Au niveau des dépenses de fonctionnement. Au chapitre global les dépenses augmentent de 0.37% ce qui équivaut à 48 000 € sur un budget qui avoisine les 13 millions d'euros. Globalement ce sont des dépenses qui sont contenues.

Deux points importants tout de même : il faut noter les efforts de nos services qui depuis 2014 arrivent à baisser chaque année leur budget, je parle des charges à caractère général. Effectivement depuis 2014 nous atteignons une baisse de 4%, il faut ici féliciter ces efforts et remercier les services. Deuxième point important, à l'inverse l'augmentation des charges de personnel. Elle s'élève en 2017, comparativement à 2016, à 7 millions 545 000 euros soit une augmentation de 5.49%. Néanmoins si on lisse ces chiffres depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, le

volume du poste « charge de personnel » a une évolution de plus 4%. Quand on sait qu'automatiquement chaque année, par l'ancienneté donc le vieillissement, l'augmentation du point d'indice, ... on peut compter sur, à minima, entre 0.6 et 1% d'augmentation.

Il n'y a pas aujourd'hui à s'inquiéter outre mesure, néanmoins pour en arriver à 7 millions 545 000 euros nous subissons un impact dû à diverses causes qu'il faut énumérer : pour les plus importantes elles ont dues à l'application du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, nous en avons débattu ces derniers mois, ce protocole permet de réintégrer une partie des primes dans le point d'indice et de reclasser les agents.

La deuxième cause est l'augmentation du point d'indice qui est au 1^{er} février à + 0.6%. L'avancement de grade et d'échelon est un autre impact, l'intégration des agents du camping, la pérennisation de huit emplois (apprentis, emplois avenir, CAE) et l'augmentation du temps de travail de deux agents sont le résultat de cette augmentation.

Pour information, en subvention pour l'emploi, en 2015 nous bénéficions d'un total de 220 000 euros, 100 000 euros en 2017 soit 100 000 euros de moins.

Libellé	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Part	2017/2016
Charges à caractère général	3 451 489	3 378 138	3 323 072	25,25%	-1,63%
Charges de personnel	7 046 028	7 152 300	7 545 039	57,32%	5,49%
Atténuations de produits	249 352	14 903	0	0,00%	-100,00%
Autres charges de gestion courante	813 754	849 909	804 312	6,11%	-5,36%
Charges financières	383 459	304 799	387 528	2,94%	27,14%
Charges exceptionnelles	15 801	215	157	0,00%	-26,98%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 731 181	1 413 907	1 102 921	8,38%	-21,99%
Total	13 691 064	13 114 171	13 163 029	100,00%	0,37%

Des dépenses de gestion courante qui augmentent de 2.57 % en 2017

- Les charges générales : chapitre 011 : 3 323 072 € diminuent de 1.63 % **suite à effort consenti par les services**
- Les charges de personnel : chapitre 012 : 7 545 038 € augmentent de 5.49 % : en cause : l'augmentation de certaines charges patronales, l'application du protocole PPCR, l'augmentation du point d'indice au 01.02 de 0.6 %, l'avancement de grades et échelons, l'intégration des agents du Camping, la pérennisation de 8 emplois (apprentis, emplois avenir, CAE) et l'augmentation du temps de travail de 2 agents.
- Les autres charges de gestion courante : chapitre 65 : 804 312 € diminuent de 5.36 % : diminution du déficit du budget annexe PARNASSE.

C) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Concernant les dépenses d'investissement, ces dépenses s'élèvent en 2017 à 2 696 171 euros hors dette et résultats reportés. Les chiffres qui vous sont présentés méritent une explication. J'ai fait le calcul pour que cela soit plus simple : si on enlève bien sûr au total des restes à

réaliser 5 237 000 euros, si on enlève la part du casino qui s'élève à 4 053 000 euros, le total des dépenses d'investissement 2017 est de 3 877 000 euros et donc la réalisation pour 2017 s'élève à 70%. C'est important car on parle de 30% sur le reste à réaliser et je voulais donc que cela soit clair pour tout le monde.

Libellé	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Part	2017/2016
Emprunts et dettes assimilés	973 462	947 809	1 186 875	17,31%	25,22%
Immobilisations incorporelles	343 714	350 187	339 666	4,95%	-3,00%
Immobilisations corporelles	1 759 084	1 527 554	1 484 413	21,64%	-2,82%
Immobilisations en cours	3 300	310 899	647 342	9,44%	108,22%
Subventions d'équipement versées	393 527	404 787	103 996	1,52%	-74,31%
Subventions d'équipement reçues			46 600	0,68%	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	210 937	154 883	126 754	1,85%	-18,16%
Résultat d'investissement reporté	201 055	343 409	737 198	10,75%	114,67%
Opérations patrimoniales	4 022	265 075	2 182 154	31,82%	723,22%
Autres immobilisations financières				0,00%	#DIV/0!
Dotations fonds divers			3 045		
Total	3 889 101	4 304 603	6 858 043	99,96%	59,32%

Les dépenses d'investissement (hors dette et résultat reporté) s'élèvent à 2 693 171€ (travaux en régie compris). Soit un taux de réalisation de 32.77 %, les restes à réaliser sur 2018 s'élevant à 5 237 805 € (dont 4 053 268 € pour le bâtiment du casino). Avec un taux de 96.5 % de dépenses réalisées et engagées, nos prévisions étaient sincères.

Les principales réalisations de l'exercice 2017 concernent des frais d'études et logiciels pour 233 700 €, la rénovation de l'éclairage public pour 104 000 €, des travaux dans les bâtiments scolaires pour 244 792 €, dans la mairie pour 10 731 €, des travaux d'aménagement de voirie, stationnement et emplacements campings-car pour 518 447 € et l'acquisition de matériels nécessaires à l'activité des services et des services à la population pour 265 624 €.

D) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement ont été financées grâce et comme chaque année au FCTVA. C'est-à-dire que deux ans après nos investissements nous récupérons la TVA. Les cessions prévues, je l'ai cité tout à l'heure, s'élèvent à 338 368 € alors qu'elles étaient envisagées à hauteur de 1 250 000 euros ; il y eu, et nous en avons débattu ici, des décalages pour les raisons que nous savons.

Ces investissements ont été financés grâce au FCTVA pour 264 743 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 315 374 €, le produit de la taxe d'aménagement pour 165 858 €, des subventions reçues à hauteur de 252 536 € (dont 102 154 € pour les amendes de police). Les cessions prévues en Investissement à hauteur de 1 250 000 € ont été comptabilisées en fonctionnement pour 338 368 € (dont 15 485 € de vente de matériels par les services techniques).

Nous avons été contraints de mobiliser deux emprunts (2 000 000 € + 3 000 000 €) auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, pour permettre notamment l'acquisition du bâtiment du futur Casino (4 053 268 €).

III – Les orientations 2018 :

A) LES CONTRAINTES :

Diverses contraintes s'imposent à nouveau à notre collectivité. Si nous ne voulons pas aggraver le déséquilibre de notre épargne nette, qui s'explique en 2018, d'une part par une hausse des dépenses de fonctionnement courant (+ 2.44 %) en même temps que celle de l'annuité de la dette, et d'autre part par une faible augmentation des recettes de fonctionnement courant, nous devons faire encore des efforts pour diminuer nos dépenses de fonctionnement, ce qui paraît assez difficile.

Concernant la DGF, c'est une perte supplémentaire de 65 000 € qui est envisagée dans notre prospective. En 2017, nous avons subi une nouvelle baisse de 201 400 €.

Quant à la contribution au FPIC, elle est estimée pour 2018 à 458 000 €, soit + 9 000 € par rapport à 2017.

Malgré ces contraintes fortes, nous maintenons notre volonté de ne pas augmenter les impôts et de maintenir le même niveau de services à la population.

D) LES ELEMENTS DU BUDGET 2018 :

- **Les recettes de fonctionnement :**

Pour les recettes de fonctionnement de 2018 et comme nous nous y sommes engagés, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité, jusqu'à la fin du mandat. Nous avons cette année par un souci de réflexion nécessaire puisque dans les commentaires de 2017 nous l'avions déjà abordé auparavant, et nous nous rendons compte que la réglementation évolue, que l'Etat définitivement ne nous aidera pas, et cela de moins en moins. Nous avons donc une réflexion autour de ce qui devrait être demain la recherche de nouvelles taxes.

Nous avons fait faire quelques études. Pour mémoire en 2017 nous avons délibéré sur la THLV c'est-à-dire la taxe sur les logements vacants. En 2018 elle nous rapportera 40 000 euros. Et nous avons aussi lancé une étude sur la TPLE qui est une taxe qui concerne la publicité pour les grandes enseignes et qui est très courante dans de nombreuses communes. Nous estimons que cette taxe a tout à fait sa place chez nous et qu'elle devrait pouvoir nous rapporter 70 000 euros.

Toujours dans le cadre des recettes, nous avons des subventions en attente. Nous ne pouvons pas les inscrire puisqu'elles sont en attente, elles arriveront plus tard ; c'est un point positif mais que l'on ne peut pas intégrer dans nos orientations. Nous les avons tout de même prévues, chaque année nous recevons des réponses positives mais nous sommes prudents et c'est pour cela que nous ne les avons pas intégrées.

Enfin 2018 verra de nombreuses clôtures de budgets annexes qui devraient s'élever à environ 473 000 euros.

Comme nous nous y sommes engagés, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité, jusqu'à la fin du mandat.

L'évolution fiscale envisagée repose uniquement sur une évolution des bases en 2018 (+ 1.2 % pour l'actualisation et 0.5 % correspondant à la dynamique locale) qui générerait une augmentation du produit de 68 000 €. De plus par délibération en date du 28 Septembre 2017, nous avons instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants : son impact en 2018 est estimé à 40 000 €. Les compensations fiscales seraient stationnaires soit un montant de : 197 000 €.

Les autres impôts et taxes ont été revus à la hausse par rapport à 2017 (+4, 49 % : droits de stationnement). Nous avons également envisagé d'instaurer une nouvelle taxe : la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui viendrait abonder nos recettes de 40 000 €.

Concernant les subventions et participations, concernant la CAF, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, elles sont maintenues au même niveau. Ces organismes étant soumis

aux mêmes contraintes que nous, ils ne pourront pas nous aider davantage. La participation de l'Etat pour les emplois aidés est en diminution de 49 000 €.

Les autres produits de fonctionnement englobent les produits des services revus en légère hausse (1.59%), les autres produits de gestion en augmentation de 346 000 € avec des excédents des budgets annexes de : Forêt : 8 1 100 €, Lot. du Raz : 130 000 €, Lot. Vieux Bourg : 60 000 €, Lot. Pyramide pour 72 000 € et Lot des Oiseaux pour 130 000 €, ainsi que la part variable de la redevance d'occupation du domaine public des Campings due par le délégataire pour un montant de 80 000 €.

Les atténuations de charges sont estimées à 180 000 € (remboursement Indemnités journalières et charges budget Parnasse), les produits financiers correspondant au remboursement par le délégataire des échéances de la dette (intérêts) à 70 000 €.

- **Les dépenses de fonctionnement :**

Au chapitre des dépenses, les charges à caractère général continueront de baisser de quelques milliers d'euros, c'est là aussi un effort que nous devons féliciter.

Les charges de personnel continueront d'augmenter comme en 2017 à hauteur estimée de 3.32%.

Les charges à caractère général seront présentées en diminution de 4 900 € par rapport au réalisé 2017. Il est très difficile de réduire encore ce chapitre : prix des fluides, et fonctionnement des services déjà impacté depuis trois exercices.

Les dépenses de personnel estimées à 7 795 000 €, soit une hausse de 250 000 € par rapport au réalisé 2017 (+ 3.32 %). Pour expliquer cette hausse plusieurs éléments sont à prendre en compte : l'augmentation du SMIC (+1.24 %), l'augmentation de la cotisation patronale d'assurance maladie sur la rémunération des agents contractuels de 0.11 %, la création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution généralisée, les avancements d'échelons pour 49 500 €.

Les autres charges de gestion seraient en augmentation de 32 680 € (+ 4.07 %) du fait du déficit du budget Parnasse en hausse de 28 000 €.

- **L'annuité de la dette :**

D'un montant de 1 415 000 €, (hors prêts Campings), elle augmente de 17.7 % du fait des annuités des deux emprunts contractés en 2017 et du terme de certains contrats. L'encours de la dette au 31 Décembre 2017 est de 12 868 000 €.

Ci dessous les tableaux différents tableaux retraçant les éléments de notre dette jusqu'en 2020.

ANNUITE DE LA DETTE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital de la dette antérieure	883	943	916	914	1 062	965	897
Intérêts de la dette antérieure	374	383	304	303	364	306	277
Annuité de la dette antérieure	1 257	1 327	1 219	1 217	1 426	1 270	1 174
Capital de la dette nouvelle					0	118	163
Intérêts de la dette nouvelle					0	35	48
Annuité de la dette nouvelle					0	153	211
Capital	883	943	916	914	1 062	1 082	1 061
Intérêts	374	383	304	303	364	341	325
Annuité de la dette	1 257	1 327	1 219	1 217	1 426	1 423	1 385

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut	10 639	9 696	8 783	12 868	13 807	13 474	13 164
- Encours récupérable	0	0	2 108	1 844	1 630	1 465	1 344
+ Encours Tiers	0	0	2 108	1 844	1 630	1 465	1 344
= Encours	10 639	9 696	8 783	12 868	13 807	13 474	13 164
/ Epargne brute	1 493	1 630	1 494	792	819	510	383
= Encours / Epargne brute	7,1	5,9	5,9	16,3	16,9	26,4	34,4

RATIOS DE DETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours / Capital (en années)	11,5	11,3	10,6	9,6	12,1	12,8	12,7
Encours par habitant	1 460,4	1 337,5	1 221,8	1 805,5	1 938,1	1 887,4	1 840,0
Encours / Produits de fonctionnement	78,8%	71,3%	64,8%	97,3%	101,5%	100,4%	98,0%

• L'Investissement :

L'enveloppe de réalisation de travaux pour 2018 est évaluée à 2 940 000 €. La prévision en sera plus élevée pour tenir compte des restes à réaliser toujours présents soit 5 237 805 € :

Dont le protocole d'accord avec la CETIM pour le casino pour 4 053 268 €, diverses études pour 155 136 €, des frais d'études pour le PLU pour 34 599 €, le logiciel de dématérialisation des pièces comptables pour 20 044 €, l'acquisition des terrains Av du Courant et imp. Des Maraîchers pour 245 000€, la restructuration de la toiture du Centre Nautique pour 51 455€, les travaux d'aménagement de l'Esplanade de l'Océan pour 313 000 €, l'aménagement du Centre Bourg pour 42 281 €.

Le programme d'investissement prévisionnel s'articulera principalement autour des projets suivants :

- L'aménagement de la promenade de l'Océan	1 700 000
- La première tranche de l'aménagement du Centre Bourg (parking)	245 000
- L'aménagement des Rues du quartier Nord de la Plage	300 000
- Les acquisitions (Maison Soulan et Mini Golf) portées par l'EPFL	85 650
- Les matériels et mobiliers pour les services	100 000
- Les études pour la ZAC du Parc d'Hiver	65 000
- Des études diverses	49 300
- Les véhicules des services techniques	67 000
- Des travaux d'amélioration d'éclairage public	75 000

Ce montant d'investissement sera rendu possible par des prévisions de cessions à hauteur de 2 100 000 €, le fonds de compensation de la TVA pour 320 300 €, le produit de la taxe d'aménagement de 150 000 €, des subventions de 31 000 € et un recours à un

nouvel emprunt de 2 000 000 €. Comme chaque année, nous recherchons activement des subventions pour nous aider à financer nos projets (DETR et DSIL).

Les années suivantes, les dépenses d'équipement seront diminuées et estimées à 2 300 000 € pour 2019, 2 200 000 € pour 2020, avec la poursuite de l'aménagement du Centre Bourg et les travaux des rues de la Plage Nord.

Nous constatons que si nous maintenons la progression de nos dépenses de fonctionnement courant (+ 586 k€) plus marquée que celle des recettes (+ 177 k€) entre 2017 et 2020, la situation financière de notre collectivité serait dégradée et l'épargne nette resterait négative jusqu'en 2020. Il faudrait recourir à l'emprunt afin de financer notre programme d'investissement, ce qui entraînerait l'accroissement de la dette, et donc une dégradation des marges d'épargne. Toutefois, il est à noter que le remboursement de la dette serait financé par les ressources propres d'investissement (FCTVA et cessions).

Sans recours à la hausse des taux d'imposition, la collectivité serait contrainte de diminuer ces charges de fonctionnement courant en 2018 (- 243 k€) pour revenir à une épargne nette de 0 €, C'est donc à ce niveau là que nous avons des réflexions à mener.

Un second arbitrage serait possible : diminuer les dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt, de : 2 000 M€, 600 k€ en 2019 et – 500 k€ en 2020 , difficilement envisageable compte tenu des opérations déjà engagées sur plusieurs exercices.

En terme de conclusion pour 2018 et pour les années suivantes car c'est un débat qui doit nous projeter dans les années à venir, nous souhaitons définitivement insister sur le fait et comme je l'ai dit en introduction, que les orientations qui sont les nôtres, sont les orientations que nous souhaitons et que nous assumons. Nous estimons qu'elles sont bonnes et que l'état des tableaux qui vous sont présentés signifie une collectivité qui a des ressources et un fonctionnement sain mais tout de même nous sommes conscients qu'avec cet environnement qui évolue, avec l'Etat qui nous aide de moins en moins je le rappelle, et avec tout ce que nous devons donner en participation, il faudra certainement être responsable dans notre réflexion et savoir se projeter sur l'avenir : chercher de nouvelles taxes et pourquoi pas sur les budgets importants que sont les charges de fonctionnement, comment nous pouvons encore être perfectibles pour envisager notre collectivité dans les années à venir avec sérénité.

IV – Les budgets annexes :

J'en finis avec les budgets annexes sans rentrer dans le détail. J'ai cité tout à l'heure l'enveloppe globale. Sur celui de la ZAC des Hournails, nous doutons que les ventes accélèrent, je peux donc préciser qu'il restera encore après 2018 un ou deux terrains à vendre en 2019 pour finaliser l'opération. Nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire sur les autres éléments chiffrés.

A) Budget annexe du Parnasse :

L'objectif de l'exercice 2018 de ce budget sera de réaliser un déficit de 200 K€, soit +28 K€ par rapport à l'exercice 2017.

B) Budget annexe Exploitation Forestière

Avec des charges de fonctionnement semblables à celles de 2017, mais des ventes de bois en diminution, l'excédent reporté sur le budget principal sera diminué de 69 K€.

C) Budget annexe Zac des Hournails :

Les ressources de ce budget seront constituées en 2018 des ventes des lots n°11, 13, et 24 et les dépenses par le solde des marchés en cours (Phases 2 et 3 Voirie, Eaux usées et potables, kiosque).

D) Budget annexe Lotissement du Raz :

Un seul lot reste à commercialiser (lot n°2). En dépenses, seront inscrits les travaux et études nécessaires pour un total d'environ 70 K€.

E) Budget annexe Lotissement du Vieux Bourg :

Quatre lots sont à commercialiser pour un montant de 168 K€. Le montant des travaux est estimé à 59,8 K€.

F) Budget annexe Lotissement des Oiseaux :

Les cessions de terrains (7 lots) sont estimées à 233 K€ et les travaux de viabilisation à 132,1 K€.

G) Budget annexe Lotissement Pyramides II :

Ce budget va être clôturé en 2018, toutes les opérations ayant été passées. L'excédent final à reporter sur le budget principal est de 72.7 K€.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON :

« Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur,

Pour préparer cette séance du Conseil Municipal consacrée au Débat d'orientations budgétaires je me suis attaché à relire l'ensemble des débats de cette nature qui ont égrené les années 2008-2018.

Cela fait dix ans que vous dirigez la commune de Mimizan.

Afin que chacun mesure le chemin parcouru durant cette période regardons l'évolution de deux indicateurs qui sont communément utilisés pour diagnostiquer la santé financière d'une collectivité: à savoir l'épargne nette et la capacité de désendettement.

L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement pour financer son investissement après avoir remboursé son annuité de dette.

En 2008, quand vous êtes devenu Maire cette épargne nette était de 1 300 000 €.

A la fin de l'exercice 2017 cette épargne nette est de -123 000 €. Cela signifie qu'aujourd'hui nos recettes courantes ne permettent plus de rembourser l'annuité de dette, il faut faire appel aux recettes propres d'investissement que sont par exemple les cessions de foncier.

Durant toutes ces années où la commune a été confrontée comme toutes les collectivités de France à une réduction de ses recettes et particulièrement celles émanant de l'Etat, les efforts nécessaires en matière de maîtrise de dépenses furent insuffisants ce qui nous conduit à l'impasse budgétaire que nous constatons collectivement aujourd'hui.

Durant toutes ces années où nous vous avons mis en garde sur la dégradation de notre situation et sur la nécessité de changer de trajectoire, vous avez souvent raillé nos analyses en

les qualifiant de catastrophistes. Nous pouvons regretter collectivement qu'elles aient été considérées comme des critiques systématiques d'opposants et non comme des analyses constructives permettant une nécessaire prise de conscience.

Tous les ans à nos interpellations sur l'effet ciseau créé par une augmentation plus rapide de nos dépenses de fonctionnement que nos recettes vous me répondiez invariablement que dès l'année suivante vous feriez les efforts nécessaires. Et année après année nous constatons l'inverse. Encore cette année, les charges de personnel qui représentent près de 60% de notre budget de fonctionnement évolue en 2017 de 5.5% soit près de 400 000€ de plus qu'en 2016 alors que dans le même temps nos recettes de fonctionnement diminuaient de près de 300 000€.

La gestion en bon père de famille exige que nous dépensions toujours moins que ce que nous gagnions. L'année 2017 marque en cela une rupture car nous avons dépensé plus que les recettes encaissées ce qui conduit à une épargne nette négative.

Notre capacité de désendettement s'analyse à travers le ratio encours de dette/ épargne brute. Il mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble de notre encours de dette si nous mobilisions la totalité de notre épargne.

En 2008 c'était 6 ans qui étaient nécessaires. En fin 2017 c'est 16.3 ans. Il est unanimement admis par les analystes financiers qu'ils soient de l'administration publique, des cabinets indépendants ou de la Chambre Régionale des Comptes que la côte d'alerte se situe entre 10 et 12 ans. Alors que jusqu'à 2016 vous aviez contenu cet indicateur autour des six ans il a brutalement dérapé compte tenu de la diminution importante de l'épargne. Les projections qui nous sont présentées pour 2018 et 2019 ne sont pas de nature à nous rassurer car cet indicateur se situerait à 26.5 ans en 2019.

Pour sa part l'encours de dette qui était de 8 783 000 € en 2016 serait porté à 13 807 000 € en 2018 soit une progression de 57% en deux ans. L'annuité de la dette qui était stable depuis plusieurs années progresse elle aussi en 2018 de plus de 200 000 € qui contribue là aussi à amputer nos capacités d'autofinancement et détériorer en 2018 l'épargne nette.

Malgré ces indicateurs préoccupants, vous maintenez une trajectoire qui au regard des éléments que vous nous avez communiqué n'améliore pas les recettes de fonctionnement si ce n'est ponctuellement par les excédents de budgets annexes transférés en 2018 et n'infléchi pas notablement les dépenses de fonctionnement. Comme tous les ans vous tablez sur des recettes de cession du patrimoine pour financer l'investissement. Les années passées nous ont démontrées que les prévisions étaient rarement réalisées. Pour exemple l'année 2017, 1 233 000 € de ventes ont été budgétées et seulement 338 000 € conclues.

En 2018 c'est 2 100 000 € de ventes qui sont envisagées et qui constituent avec les emprunts les ressources pour financer l'investissement. Au regard du niveau de réalisation des ventes les années antérieures on peut légitimement s'interroger sur notre capacité à réaliser cette recette. Nous nous sommes attachés monsieur le Maire à aborder le débat budgétaire en voulant vous faire partager un diagnostic objectif de la situation financière de notre commune afin que vous preniez les mesures indispensables pour inverser la dégradation que vous avez vous même constatée lors de la commission des finances. »

Monsieur le Maire :

« Merci monsieur Fortinon. ».

Monsieur BOURDENX :

« Sauf oubli, vous abordez quatre points essentiels : l'épargne nette, les dépenses de fonctionnement, la dette et les cessions foncières revues à la baisse. Je vais vous répondre et éventuellement donner la parole à un collègue s'il a des éléments complémentaires.

En ce qui concerne l'épargne nette, vous avez raison, j'ai commenté les chiffres et nous sommes d'accord avec vous. Ce qui est quand même bon de rappeler aussi est que l'épargne nette est une chose, la dynamique en est une autre. Il faut regarder la dynamique d'une collectivité avec ses investissements et de quoi sont constituées ses ressources propres : des retours de cessions et aussi du FCTVA. C'est cette dynamique qu'il faut observer car en effet une période qui diminue sans dynamique, est une catastrophe. Mais ce n'est pas encore le cas.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons le même cabinet conseil vous le savez. Nous avons un devoir d'écoute de ce cabinet qui nous dit que la somme des trois chapitres (le 11, le 12 et le 65) en clair le chapitre des charges à caractère général, le chapitre des charges du personnel et celui des autres charges courantes doit être contenue à environ 11.5 millions d'euros maximum. Pour rappel en 2016 elle s'élevait à 11 374 000 €, en 2017 à 11 670 000 € je vous l'accorde c'est 100 000 € de plus et c'est tout de même à surveiller je l'ai dit. Il n'y a pas de catastrophe à ce sujet là non plus.

Oui en effet en 2017 nous avons moins de cessions foncières que prévu. Mais encore faut-il rajouter que sur les cessions foncières, nous n'avons pas eu les douze mois les plus faciles en terme de délibérations, je ne vais pas revenir sur le sujet, de contraintes juridiques que nous respectons mais là encore c'est la tête haute que nous sortons de cet exercice en disant que s'il s'agit d'un décalage de quelques mois et que si ça se concrétise sur 2018 en finalité cela se fera. Pas de catastrophisme à avoir non plus.

Le dernier point concerne la dette, je vais laisser mon collègue prendre la parole. »

Monsieur VIDEAU :

« Nous sommes convenus de la dégradation du ratio de l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute. C'est flagrant cette année. C'est une situation transitoire puisqu'il s'agit d'inscrire huit millions en dépenses d'investissement ; nous savons tous que cette dépense est liée au casino du fait que le BEA n'ait pu être finalisé au départ. Nous n'avons donc pas eu d'autres choix que cet emprunt. Pour information, si on regarde les 4 millions empruntés pour acheter le casino, cela entraîne un remboursement annuel de 253 000 € et cela fait effectivement un écart très important pour 2018 au départ. Dans la durée, on le voit globalement dans les tableaux présentés, plusieurs emprunts Caisse d'Epargne vont venir à échéance qui vont réduire l'annuité de 153 000 €. Et, fin 2020, l'annuité de la dette va encore se réduire de 50 000 €.

Nous sommes conscients que notre capacité à emprunter s'est amenuisée, bien sûr, mais le casino est payé. Rappelons que le préfet avait déposé un recours contre ce protocole d'accord

transactionnel que nous avons voté alors que la commune avait longuement discuté avec ses services, et que nous avons eu un accord de principe sur les termes du protocole. D'ailleurs à sa demande, nous avons requis un expert pour déterminer la valeur exacte du casino pour ne pas commettre d'impair. La requête et tous les arguments du préfet ont été rejetés par le juge qui a considéré la validité de l'accord transactionnel, c'est important de le préciser ce soir.

Vendredi dernier la commune a pu payer le casino à la société CETIM. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé récemment pour obtenir des candidatures pour la future Délégation de Service Public.

Nous prévoyons donc que les recettes du casino pourront couvrir les annuités d'emprunts qui représentent 253 000 €. Pour mémoire rappelons qu'il y a dix ans, le casino rapportait à la ville 270 000 €. L'encours de la dette par rapport à la population est 1 938 € par habitant cela est vrai, bien au-dessus de la moyenne des villes de même importance qui est de 1 040 € par habitant, mais cela s'explique par ce nouvel emprunt. Mais quand on emprunte ce qui compte est notre capacité à rembourser et les banquiers nous ont prêtés de l'argent. Nous avons cité tout à l'heure des chiffres qui peuvent être alarmistes mais il va nous rester des marges de manœuvre. Quelles sont elles ? Augmenter les impôts malgré nos promesses ? C'est ce que nous ferons en dernier point. Nous pourrions bien sûr compter sur les recettes du casino ou dans le meilleur des cas trouver un exploitant qui pourrait racheter les murs, ceci n'est pas exclu. Cela permettra de diminuer l'encours de la dette qui explose cette année.

Et également nous l'avons bien souligné, ce qui compte est de maîtriser les dépenses de fonctionnement. »

Monsieur le Maire :

« Merci monsieur Videau. Je vous propose de conclure ce débat.

Monsieur Fortinon vous vous êtes exprimé et en effet à partir des mêmes chiffres, on peut avoir des optiques un peu différentes. Ce que je souhaite dire est que nous maîtrisons parfaitement les dépenses. Je parle du début de la mandature, de 2014 à 2017, les charges à caractère général sont de l'ordre de 3 millions 300 000 euros et elles sont en baisse. Il faut remercier les services qui à notre demande, ont fait un travail pour réduire ces dépenses tout en assurant le même service. Les charges de personnel, qui représente le poste le plus important autour de 7 millions et demi d'euros, n'augmentent que de 4% sur la période 2014 – 2017 avec une baisse dues aux contrats aidés en 2015 et 2016.

En effet et vous l'avez dit, il y a l'effet ciseaux avec des ressources qui diminuent. Cela est dû à la baisse de la DGF, comme les autres collectivités l'ont subi également, et de la hausse du FPIC ce qui représente environ 800 000 € sur les quatre premières années. Nous maîtrisons les dépenses mais les recettes et dotations diminuent et c'est 800 000 € de moins dans notre trésorerie pour la période 2014 – 2017. Pour 2018 d'après les comptes qui ont été remis nous maintenons cet excédent brut d'exploitation. Comme vous le dites ce sont des prévisions que l'on réalisera ou pas mais en général nous essayons de faire les choses correctement. Pour 2018 nous prévoyons plus 2.7% pour les produits bruts de fonctionnement et les charges

n'augmentent que de 2.4% ; l'épargne brute augmente, pour l'épargne nette nous sommes à moins 123 000 € cette année et moins 243 000 € pour 2018. Cette dégradation de l'épargne nette est due à l'augmentation des annuités d'emprunts, notamment les encours d'emprunts de 4 millions pour payer le casino puisque le BEA n'a pas pu être finalisé, vous le savez monsieur Fortinon. L'encours de la dette a en effet subi l'emprunt lié à l'achat du casino.

2018 sera un pic et notre objectif, bien sûr, est de ne pas laisser se dégrader les choses. Je pense que l'on a bien géré la situation, ce que l'on veut faire maintenant est reconstituer des marges de manœuvre au niveau de nos ressources, nous avons déjà commencé à le faire et nous allons continuer pour nous permettre d'avoir une épargne nette positive et faire les investissements nécessaires pour notre collectivité.

Nous avons deux lectures différentes. La vôtre, c'est votre rôle et vous avez raison, est de dire que ça ne va pas ; de notre côté nous sommes confiants, nous considérons maîtriser la situation dans un contexte difficile pour les collectivités. Voilà le message que je souhaitais faire passer ; tout n'est pas facile mais tout est réuni pour que Mimizan puisse continuer à avoir des perspectives intéressantes pour l'avenir. Nous sommes conscients des difficultés mais nous avons prouvé jusqu'à maintenant que nous savons gérer et maîtriser.

Nous votons simplement pour dire qu'il y a eu un débat. »

A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire constate que l'Assemblée a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

2 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018 (DSIL)

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

L'article 157 de la Loi de Finances pérennise en 2018 la Dotation de Soutien à l'Investissement Local créée par la loi de finances pour 2016 et reconduite en 2017.

En 2018, cette dotation s'élève à 665 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Elle a pour vocation de soutenir les projets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans des domaines prioritaires qui sont semblables à ceux qu'énonçait la loi de finances pour 2017 et auxquels s'ajoute la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Cette enveloppe est redistribuée au niveau départemental par les Préfectures sur présentation de dossiers de demandes de subventions.

En 2018, la municipalité a programmé des travaux dans les bâtiments scolaires :

1/ Le déplacement de l'entrée de l'école du Bourg pour permettre la réalisation du projet de Ludo médiathèque (montant estimé à 83.580 euros HT).

2/ Des travaux de rénovation dans le bâtiment scolaire du centre-bourg accueillant les activités du Centre de Loisirs (montant estimé à 158.490 euros HT).

Soit un total HT de 242.070 euros.

Financement	Montant HT	Taux
Etat	72.621 euros	30 %
Ville de Mimizan	169.449 euros	70 %
Total	242.070euros	100 %

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Solliciter les services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 72.621 euros correspondant à 30 % du montant HT de ces travaux
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

3 – Lotissement du Raz – Cession lot n° 2

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Par un courrier reçu le 27 décembre 2017, Madame DA SILVA Cindy, a manifesté son souhait d'acquérir le lot N° 2 du lotissement du Raz d'une superficie de 682m² issu de la parcelle cadastrée AN 91 à MIMIZAN, propriété de la commune.

Vu l'avis du service des domaines en date du 23 mars 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016 fixant le prix à 60€ le m² TVA comprise

Il vous est demandé :

DE VENDRE à Madame DA SILVA Cindy, domiciliée à 40200 MIMIZAN, 10 Avenue des Oiseaux, le lot n°2 du lotissement du Raz, d'une superficie de 682m², au prix de 40 920 € TVA comprise

DE DIRE que les frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

4 – Dénomination de rues - Lotissement « Le Domaine de Julie »

Rapporteur : Max BANQUET

Questions et/ou observations : Gaëtan VIDEAU, Guy CASSAGNE

Vote : Unanimité

L'article L2121-29 du CGCT confère au Conseil Municipal la faculté de régler les affaires de la commune et, en l'occurrence, de délibérer sur la dénomination des rues, places et édifices publics.

Le décret D1112 du 19 décembre 1994 article 1^{er}, attribue aux communes l'obligation de notifier au centre des impôts fonciers la liste alphabétique des voies publiques et privées ainsi que les modifications portées.

Sur proposition du groupe de travail constitué et composé d'élus de la majorité et de l'opposition, de personnes issues de la société civile et de techniciens territoriaux, réuni le 30 janvier 2018, il vous est proposé de délibérer afin de dénommer les rues suivantes :

LOTISSEMENT LE DOMAINE DE JULIE

- Rue Victor HUGO
- Rue François MAURIAC
- Rue Alphonse DAUDET
- Rue COLETTE
- Rue Pierre de RONSARD
- Rue Edmond ROSTAND
- Rue Michel de MONTAIGNE
- Rue MONTESQUIEU
- Impasse Albert CAMUS
- Impasse Georges SAND
- Impasse MOLIERE
- Impasse Honoré de BALZAC
- Impasse Jean Jacques ROUSSEAU
- Impasse VOLTAIRE
- Impasse Guy de MAUPASSANT

Monsieur Banquet :

« Je voudrais rajouter qu'il fallait trouver un thème. La proximité du collège Jacques Prévert nous a influencé dans le choix des écrivains et poètes. Ce thème a été trouvé par Gilbert Badet que je remercie. Nous avons essayé de mettre à l'honneur les romanciers qui ont fait honneur à notre région comme François Mauriac ou Michel de Montaigne.

Le domaine de Julie se situe derrière le centre commercial Weldom. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Videau :

« Et pourquoi le nom « Domaine de Julie » ? »

Monsieur Cassagne :

« Tout ce l'on peut dire est que le propriétaire, monsieur Saufrignon, possédait le groupement forestier de Julie. »

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

5 – Dénomination du square Jean-Claude Lesgoirres dit « Mousse »

Rapporteur : Monsieur Max BANQUET

Questions et/ou observations : Alain RINGEVAL

Vote : UNANIMITE

L'article L2121-29 du CGCT confère au Conseil Municipal la faculté de régler les affaires de la commune et, en l'occurrence, de délibérer sur la dénomination des rues, places et édifices publics.

Il vous est proposé de délibérer afin de dénommer le square situé à l'intersection de la Rue de Bel-Air et de l'Avenue du Courant comme suit :

Square Jean-Claude Lesgoirres dit « Mousse »

« Je vous dois quelques explications. Un collectif s'est créé, des membres de la famille, des amis, des connaissances de monsieur Lesgoirres et plus de deux cent personnes ont signé une pétition pour que l'on érige un petit souvenir, un petit « mémorial » en mémoire de Jean-Claude Lesgoirres qui était une figure de Mimizan Plage. Il se situera dans un endroit proche de là où il a toujours vécu c'est-à-dire au bord du Courant, non loin de l'embarcadère, de la halte nautique, non loin de l'embouchure vers l'Océan. Il a vécu dans l'ancien quartier des Pêcheurs, il a ensuite occupé la maison communale pour surveiller les pontons donc ce collectif tient absolument à lui rendre un petit hommage.

On ferait une petite stèle ou une petite plaque, cela n'est pas encore bien défini, en fonction des souhaits de sa famille à l'emplacement qui vous est indiqué c'est-à-dire au carrefour de la Rue de Bel-Air et de l'Avenue du Courant. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Ringeval :

« Si l'on comprend bien, il n'y a plus de risques de voir s'élever quelques constructions sur cet emplacement. »

Monsieur Banquet :

« A priori. »

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

6 - Révision partielle du Document Unique

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Madame DEZEMERY :

Intéressons-nous de nouveau aux ressources humaines avec la révision partielle du Document Unique.

Le document unique recense pour chaque unité de travail et pour chacun de ses postes les tâches qu'accomplissent les agents et les conditions dans lesquelles ils les accomplissent. Le constat étant fait, suivent des préconisations qui font l'objet d'un plan d'action à mettre en place dès que possible. Ces préconisations sont hiérarchisées et leur mises en œuvre priorisée dans le temps.

Ce document unique a été élaboré par un groupe de pilotage composé d'élus, de membres de la direction, du médecin de prévention du CDG, du service prévention (Conseillère et Assistants) des représentants du personnel et des responsables des services concernés. Sa rédaction a été réalisée par la Conseillère de Prévention.

Le document initial se compose de deux parties : la première comptant 24 unités et la deuxième en compte 26.

La première partie a été validée en conseil municipal le 2 juillet 2015, elle nécessite donc une révision. A noter que des 24 unités initiales on n'en trouve plus que 18 car certaines ont été réparties différemment ou ont été regroupées; quant à l'unité camping, elle ne concerne plus ce document.

Le document unique initial a été élaboré en deux parties, ceci afin de lancer un plan d'actions le plus rapidement possible, une fois évaluées les unités de travail.

Première partie = 24 unités

Deuxième partie = 26 unités

La première partie du document unique initial (voir unités de travail concernées ci-dessous) a été validée en conseil municipal le 2 juillet 2015.

Il s'agit donc là de la première révision de cette partie du document.

Les unités de travail concernées sont :

Sécurité - Surveillance des plages (MNS)
Sécurité - Police municipale
Petite enfance - Structure multi-accueil
Petite enfance - RAM / LAEP
Enfance - ALSH / APS / TAP
Vie scolaire – ATSEM
Culture –Musée
Culture – Médiathèque
Culture - Salle spectacles et cinéma : Direction
Culture - Salle spectacles et cinéma : Accueil et administratif
Culture - Salle spectacles et cinéma : Régisseur et aide technique
Culture - Salle spectacles et cinéma : Cinéma
Culture - Salle spectacles et cinéma : Intendance
Jeunesse et sports : Gardiens gymnases
Jeunesse et sports : Golf - accueil et administratif
Jeunesse et sports : Educateurs sportifs
Jeunesse et sports : Espace Jeunes
Jeunesse et sports : PIJ (point information jeunesse)

A noter :

Les unités de travail "Animations - associations" et "Responsable Jeunesse et Sports" sont, dans la révision, intégrées à l'unité "Postes Administratifs"

L'unité de travail "campings" est annulée, les campings municipaux faisant l'objet d'une délégation service public à compter de 2017

Les unités de travail « Espaces jeunes » et « Educateurs sportifs » ont été dissociées

Ce qui porte le nombre d'unités de travail de cette première révision à 18 (au lieu de 24).

Je vais vous dire en consiste cette révision.

Dans un premier temps il s'agit de mettre à jour le document initial en fonction des trois paramètres suivants :

- 1- Les tâches exercées : voir si elles sont modifiées, supprimées ou s'il y en a de nouvelles.
- 2- Les risques : ont-ils diminué, y en a-t-il de nouveaux ?
- 3- L'avancement de la réalisation des actions de prévention préconisées depuis 2015.

Dans un deuxième temps il s'agit de mettre en place un nouveau plan d'action tenant compte de cette mise à jour. »

Cette révision a fait l'objet de 7 réunions du groupe de travail précité qui a examiné et vérifié les trois points précédents. A la suite de quoi la Conseillère de Prévention a rédigé cette révision partielle qui a été présentée et approuvée lors de la réunion du CHSCT le 30 janvier 2018. Y figurent les préconisations à réaliser dès 2018 et les besoins de formation relative à la santé sécurité et conditions de travail, besoins qu'il faudra intégrer au plan de formation en cours d'élaboration par le service RH de la collectivité.

L'intégralité des documents du plan d'action est disponible au Secrétariat Général. Il sera également consultable au service RH ou au bureau de la Prévention sur simple demande.

Parmi les actions menées...

- Formation de SST en nombre (50 à ce jour) ; reste 40 volontaires à former sur les deux ans à venir
- Formation d'un formateur SST en interne (formations initiales et recyclage tous les 2 ans)
- Rénovation et mise aux normes sécurité de l'ALSH et du RAM améliorant les conditions de travail des agents de façon conséquente
- Police municipale : aménagement de bureaux aux normes améliorant de façon conséquente les conditions de travail
- Golf : création de nouveaux locaux prenant en compte les problématiques de sécurité et des conditions de travail
- PIJ : création d'un bureau indépendant de l'espace jeune améliorant les conditions de travail
- Educateurs sportifs : création de bureaux indépendant et aux normes améliorant les conditions de travail
- Espace jeunes : réaménagement des locaux (local ménage, poste de travail administratif, rangements...)
- Gymnases : mise en place de conventions d'utilisation des locaux
- Postes administratifs de tous les services équipés de façon ergonomique (fauteuils, repose-poignets, repose pieds, rehausseurs d'écran...)
- Parnasse : création de postes de travail adaptés pour chaque agent, d'un bureau de direction, d'équipement et rangements adaptés pour la partie technique
- ATSEM : création d'une salle de pause et mise à disposition d'un tabouret roulant adapté à la profession
- ...

L'intégralité des documents du plan d'action est à votre disposition au Secrétariat Général.

Il est donc demandé ce soir de valider cette révision partielle du Document Unique afin que les actions soient notifiées aux responsables de la mise en œuvre, et ainsi permettre la réalisation des préconisations dès maintenant.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

7 – Prévisions des coupes de bois 2018

Rapporteur : Guy CASSAGNE

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Vous trouverez ci-après la prévision des coupes de bois 2018 pour la forêt communale.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter la prévision des coupes de bois 2018 pour la forêt communale selon le plan de gestion suivant :

PLAN DE GESTION

Coupe Rase : Parcelle Forestière N°51
Parcelle Cadastrale N°20 et 24
Surface 7,5 ha Qté 1200 m3 pour 42000€
Parcelle Forestière N°99P
Parcelle cadastrale N°239P
Surface 5ha Qté 1000 m3 pour 35000€

Deuxième Eclaircie: Parcelle Forestière N°86 ,87 et 88
Parcelle cadastrale N°235 et 236
Surface 28,11ha Qté 840 Stère pour 7500€

Troisième Eclaircie: Parcelle Forestière N°64
Parcelle cadastrale N°155 ,156 et 959P
Surface 9,68ha Qté 193 m3 pour 2800€

Hors Plan de Gestion:
Parcelle cadastrale N'AR162, K58 et K60
Surface 9, 85Ha pour 10000€

Total : 97300€

Monsieur CASSAGNE :

« Ce ne sont que des estimations. Pour l'instant les cours sont très hauts , on ne sait pas ce que cela donnera dans six mois. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

8 - Motion ligne LGV Bordeaux - Dax

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Xavier FORTINON, Gilbert BADET

Vote : 26 voix POUR et 1 abstention (M. BADET)

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la motion de l'Assemblée des Maires et des présidents de Communautés des Landes ci-dessous prise lors de l'Assemblée Générale de l'AML le 10 février 2018 à Mont-de-Marsan :

MOTION DE L'ASSEMBLEE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE
COMMUNAUTES DES LANDES
AG de l'AML - Mont-de-Marsan - Le 10 Février 2018

Réunis en assemblée générale, le 10 Février 2018 à Mont-de-Marsan, les maires et présidents d'intercommunalités des Landes votent une motion de soutien au projet de LGV Bordeaux/ Dax.

« Le Grand Projet ferroviaire pour le Sud Ouest (GPSO) se conçoit dans la continuité de la ligne LGV Paris/ Bordeaux et dans le cadre de l'ouverture européenne sur l'Espagne.

La prolongation de la LVG Bordeaux / Dax est un maillon indispensable à la cohérence du projet et à la vie de notre département.

Le rapport Duron (président du Conseil d'orientation des infrastructures) qui enterre pour de longues années la LGV Bordeaux/ Dax est une très mauvaise nouvelle.

La progression démographique du département, son dynamisme économique et notamment touristique plaident sans hésiter pour la mise en œuvre rapide de cet axe LGV Bordeaux / Dax.

Nous, les maires et présidents de communautés des Landes soutenons sans hésiter ce projet de LGV qui permettra d'œuvrer pour le désenclavement.

Nous nous engageons aujourd'hui, avec l'ensemble de nos partenaires, à défendre ce projet de LGV Bordeaux/ Dax.

Nous saisissons immédiatement le Président de la République, nous lui transmettons cette motion pour attirer son attention sur ce projet vital pour notre territoire et pour lui démontrer également notre détermination. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON :

« Vous comprendrez que je m'associe pleinement à cette motion dans la mesure où nous avons été signataires avec l'ensemble des forces économiques de ce département vendredi dernier, avec les trois chambres consulaires, les élus de ce département pour une motion plus large. Depuis il y a eu le rapport Spinetta qui met en grand danger notre modèle ferroviaire. Aujourd'hui ces deux rapports sont particulièrement alarmistes pour notre territoire avec des risques importants d'abandon complet de cette infrastructure qui mettra à mal le développement du ferroviaire tout court car aujourd'hui tout le monde a l'air d'oublier qu'il y a dix mille camions qui traverse notre département de façon quotidienne et que nous sommes dans une impasse environnementale. Nous tournons le dos à l'Europe en nous asseyant sur ces financements car il s'agissait du seul projet ferroviaire financé par l'Europe à hauteur d'un milliard d'euros.

Nous espérons donc, comme en 2013 avec monsieur Duron qui avait déjà sévi en remettant à peu près le même rapport, que le gouvernement ne retiendra pas ses conclusions et maintiendra cette infrastructure ferroviaire indispensable pour notre territoire dans le schéma d'infrastructures routier national et dans la loi d'orientation d'infrastructure qui doit être votée au printemps.

Un certain nombre d'entre nous s'associe pleinement à la motion présentée ce soir par l'Association des Maires. »

Monsieur BADET :

« Je vais m'abstenir car pour moi ceci n'est pas suffisant par rapport à la situation de la SNCF, par rapport à toutes les lignes qui vont être supprimées. Les régions vont être obligées de les supprimer car elles n'auront plus les moyens de les entretenir. »

Le Conseil Municipal accepte par 26 voix POUR et une abstention (Monsieur BADET) la proposition du rapporteur.

La séance est levée à 18h59.